

St Julien des Landes Lac du Jaunay

Plage surveillée du 1er juillet au 31 août - Horaires disponibles en Mairie de Brétignolles

- Plage des dunes = 16 km

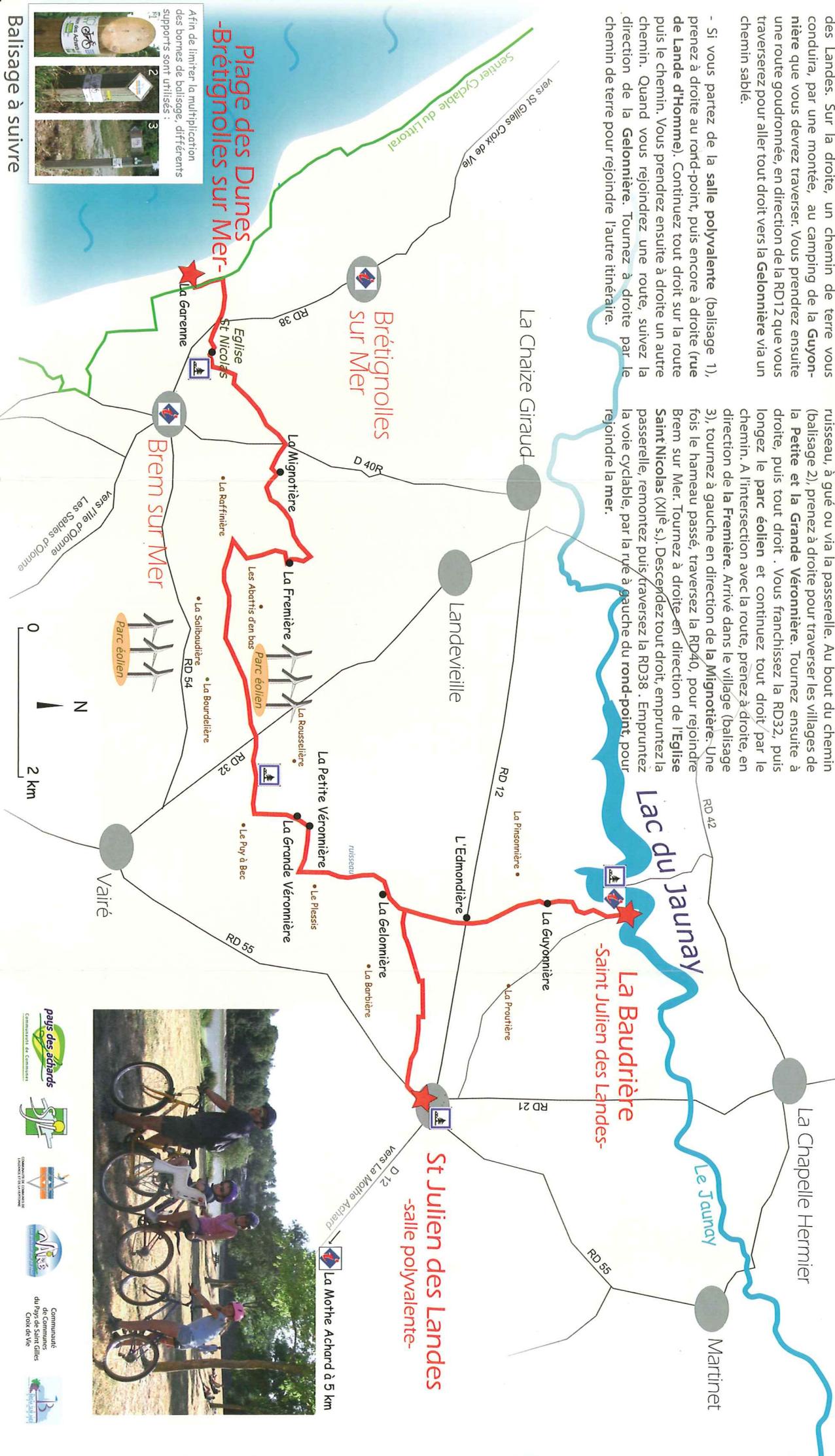
- En partant du rond-point du village de la Baudrière (balisage 1), remontez la route en direction de St Julien des Landes. Sur la droite, un chemin de terre vous conduira, par une montée, au camping de la Guyonnière que vous devez traverser. Vous prendrez ensuite une route goudronnée, en direction de la RD12 que vous traverserez pour aller tout droit vers la Gelonnière via un chemin sablé.

- Si vous partez de la salle polyvalente (balisage 1), prenez à droite au rond-point, puis encore à droite (rue de Lande d'Homme). Continuez tout droit sur la route puis le chemin. Vous prendrez ensuite à droite un autre chemin. Quand vous rejoindrez une route, suivez la direction de la Gelonnière. Tournez à droite par le chemin de terre pour rejoindre l'autre itinéraire.

A la patte d'oie, juste avant d'arriver à la ferme de la Gelonnière, vous prendrez à droite pour ainsi traverser le ruisseau, à gué ou via la passerelle. Au bout du chemin (balisage 2), prenez à droite pour traverser les villages de la Petite et la Grande Véronnière. Tournez ensuite à droite, puis tout droit. Vous franchissez la RD32, puis longez le parc éolien et continuez tout droit par le chemin. A l'intersection avec la route, prenez à droite, en direction de la Frerière. Arrivé dans le village (balisage 3), tournez à gauche en direction de la Mignotière. Une fois le hameau passé, traversez la RD40, pour rejoindre Brem sur Mer. Tournez à droite en direction de l'Eglise Saint Nicolas (XII^e s.). Descendez tout droit, empruntez la passerelle, remontez puis traversez la RD38. Empruntez la voie cyclable, par la rue à gauche du rond-point, pour rejoindre la mer.

Liaison des Achards à la mer

La liaison des Achards à la mer est praticable en VTT et VTC



Plage des Dunes - Brétignolles sur Mer

Afin de limiter la multiplication des bornes de balisage, différents supports sont utilisés :



Balisage à suivre



Liaison des Achards à la mer



La liaison des Achards à la mer est praticable en VTT et VTC

St Mathurin - Plage de Sauveterre = 12,5 km
 St Mathurin - Plage de la Paracou = 14 km
 St Mathurin - Grande Plage des Sables = 20 km

Toutes ces plages sont surveillées de fin juin à début septembre
 Dates et horaires disponibles en Mairie d'Olonne sur Mer et des Sables d'Olonne



Saint Mathurin
 Plage de la Mairie -

En partant de la place de la Mairie, contournez l'église par la droite (balisage 1 ou 2). Continuez tout droit sur la rue du Moulin. Prenez ensuite à droite, la rue des Peupliers, puis continuez tout droit. Poursuivez encore tout droit, puis tournez à gauche aux dernières maisons du lotissement. Au carrefour suivant prenez la route quasiment en face. Vous arrivez sur la RD760, tournez à gauche et empruntez-la sur 300 m (utilisez la voie véhicules légers) puis tournez de nouveau à gauche, en direction de la Rebillière. Prenez la 1^{ère} route à droite (balisage 3) et au carrefour suivant à nouveau à droite. Vous devez suivre désormais le panneau "les plages" (balisage 4) ou le "sentier des fermes" en sens inverse (balisage 5). Passez à côté du village de la Rousselière. Au niveau de la RD760, continuez par le chemin sable. Vous passez aux abords de la Cochetière, puis de la Violette. Vous traversez la RD32, continuez direction la plage, puis passez au dessous la voie de chemin de fer. Vous longez ensuite les marais puis choisissez la direction de la plage de Sauveterre ou Les Sables d'Olonne, via le sentier cyclable du littoral (balisage 6).

Afin de limiter la multiplication des bornes de balisage, différents supports sont utilisés :



Balisage à suivre

